

Voici les grandes lignes du rapport sur l'eau 2013 communiqué par la mairie. Pour le consulter en totalité, n'hésitez pas à faire un tour sur notre site: <http://senaide88.e-monsite.com/>

Les eaux pompées au niveau du forage par un groupe immergé à 36 mètres de profondeur sont acheminées vers un réservoir de capacité de 200 m3 (2 cuves de 100 m3 semi-enterrées) dont 125 m3 assurent la réserve incendie.

Les eaux usées sont collectées et parviennent à un point bas du village où elles sont rejetées et rejoignent le ruisseau dit « du Clan » affluent de l'Apance.

Le réseau est en bon état, 121 maisons y sont raccordées.

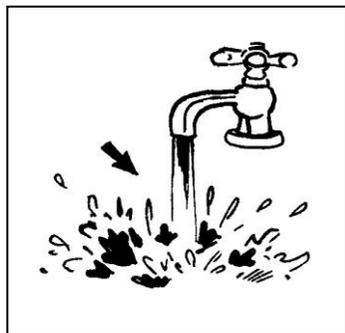
Le prix du mètre cube d'eau est de 0,65 cts de 0 à 150 m3 et 0,46 cts au dessus de 150 m3, soit 6 918,53 € de recettes en 2013.

La location du compteur est de 35 euros en 2013, soit 4 993,33 € pour 146 branchements ????? (données municipales!)

Les recettes sont donc de 11 911,86 € en 2013.

En 2013, les travaux d'investissement concernent :

- l'installation d'un coffret parafoudre à la station de pompage pour la somme de 2 637,12 €.
- l'achat d'un coffret isolant pour l'installation d'un nouveau compteur d'eau pour un montant de 1 666,56 €.



Les réparations et l'entretien courant représentent 4 016,97 €.

En 2013, le budget du Service de l'Eau est excédentaire aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Un mât de mesures anémométriques de 99 mètres de haut a été installé de façon temporaire au lieu-dit " Le Fossieux" sur la commune de Villars Saint Marcellin pour une durée de 24 mois. **Cela ne laisse en rien présager l'installation de futures éoliennes!!!!**



Le maire nous a donné lecture d'un courrier d'une société alsacienne désirant implanter des éoliennes sur notre territoire.

S'est ensuivi un débat où chacun a donné son avis et l'opposition municipale précise qu'une telle décision ne saurait être prise sans avoir au préalable informé les habitants lors d'une réunion publique.

Attention cependant au conflit d'intérêts!

Lors d'un conseil communautaire en date du **10 Juillet 2014**, les élus de la Communauté de Communes ont acté le transfert du poste d'enseignant d'Ainville à Lamarche pour Septembre 2015.

Ce qui signifie la fermeture de l'école du village d'Ainville.

Il a été décidé aussi la suppression des transports scolaires lors de la pause méridienne (entre 12h et 13h30).

Il est navrant de constater que des élus locaux puissent prendre de telles décisions au détriment du bien-être des enfants.

Quel avenir pour le service public dans nos campagnes si tout se concentre sur Lamarche ou Martigny les Bains ?????

Quel est le rôle exact de la Communauté de Communes ?????

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique